

DATE 05/11/20  
CONTACT Tom Auwers  
TEL.  
E-MAIL

## Aux prestataires de soins de santé et à leurs associations professionnelles

OBJET : COVID-19 : réserve stratégique pour les soins ambulatoires (**extension de la distribution à l'ensemble des professionnels actifs en ambulatoire**)

Cher professionnel de la santé,

Nous souhaitons vous rappeler l'**objectif du stock stratégique** pour les prestataires de soins de santé ambulatoires et vous informer de la **suite donnée à la distribution de ce stock**.

Précédemment, seuls les médecins généralistes et spécialistes, dentistes, infirmiers et aides-soignants, ainsi que les sages-femmes actifs dans le secteur ambulatoire ont pu bénéficier de la distribution d'un stock stratégique.

Le SPF Santé Publique a décidé d'étendre la **réserve stratégique d'équipements de protection individuelle** à tous les prestataires de soins de première ligne, et ce, en particulier à tous ceux qui n'en n'ont pas encore bénéficié. Ainsi, toutes celles et ceux qui ont déjà reçu un stock stratégique ne sont pas concernés par cette opération.

Outre les professions déjà ciblées, voici la liste des professions actives en ambulatoire concernées :

- Les kinésithérapeutes,
- Les paramédicaux suivants :
  - o Les audiciens,
  - o Les diététiciens,
  - o Les hygiénistes bucco-dentaires
  - o Les logopèdes,
  - o Les ergothérapeutes,
  - o Les orthoptistes-optométristes,
  - o Les podologues,
  - o Les bandagistes/orthésistes/prothésistes
- Les psychologues et orthopédaques cliniciens,
- Les pharmaciens d'officine et les assistants pharmaceutico-techniques.

Cette distribution concerne exclusivement les professionnels actifs en ambulatoire. L'employeur pourvoira au matériel de protection à tous les professionnels actifs dans une institution de soins (hôpital, maison de repos et soins,...) .

### **Pourquoi distribuer un stock stratégique aux professionnels actifs en ambulatoire ?**

La distribution de matériel de protection a été assurée par le fédéral en raison de la pénurie mondiale et des coûts exorbitants parfois nécessaire pour obtenir ce matériel.

La situation est largement normalisée aujourd'hui et le matériel est disponible. L'INAMI a également pris des initiatives pour revaloriser certaines prestations.

Chaque professionnel actif en ambulatoire disposera dorénavant de son stock stratégique.

### **Comment utiliser ce stock stratégique ?**

Ce stock est prévu pour faire face aux situations de crise. Il s'agit d'un stock de départ.

Le professionnel est responsable du maintien à niveau de ce stock, de manière à ce que, chaque professionnel dispose d'un stock minimum pour poursuivre ses prestations si de nouvelles crises devaient survenir.

Vous pouvez bien entendu utiliser dès à présent ce matériel, mais il vous revient pour le futur d'assurer le maintien en état et à niveau de ce stock.

Lorsque vous cesserez vos activités en ambulatoire (changement de secteur, retraite, ...), nous vous invitons à remettre ce stock à l'institution de soins la plus proche ou à l'un de vos collègues.

### **Quel est le contenu de ce stock stratégique ?**

Une **demande d'avis** a été adressée à chaque Conseil fédéral des professions de santé pour qu'il puisse définir le contenu d'un tel stock stratégique. Les besoins exprimés par les conseils varient d'une profession à l'autre ainsi que d'un type de pratique à l'autre au sein d'une même profession.

Sur la base de ces avis (disponibles sur le [site du SPFSPSCAE](#)) mais aussi des disponibilités actuelles du matériel de protection détenu par le fédéral, vous trouverez dans le tableau ci-dessous ce qu'il a été possible d'octroyer à chaque professionnel actif en ambulatoire.

Nous regrettons que l'ensemble du matériel souhaité par les professions n'ait pas pu être octroyé. Nous avons veillé à ce que chaque professionnel puisse obtenir le matériel offert, en fonction des disponibilités, des coûts du matériel, ainsi que du type de contacts que les professionnels entretiennent avec leurs patients.

En ce qui concerne les masques FFP2, seuls les dentistes en bénéficieront. Une distribution spécifique sera organisée avec les associations professionnelles de l'art dentaire.

Contenu du stock stratégique octroyé aux professionnels actifs en ambulatoire	
Professions pour lesquelles un contact étroit avec le patient est inévitable	Professions pour lesquelles un contact étroit avec le patient n'est pas nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 500 gants</li> <li>- 50 surblouses</li> <li>-1 paire de lunettes</li> <li>- 500 masques chirurgicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 500 masques chirurgicaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kinésithérapeutes</li> <li>• Hygiénistes bucco-dentaires</li> <li>• Podologues</li> <li>• Audiciens</li> <li>• Ergothérapeutes</li> <li>• Orthoptistes-optométristes</li> <li>• Bandagistes/orthésistes/prothésistes</li> <li>• Nouveaux médecins généralistes, médecins spécialistes, dentistes , infirmiers, aides-soignants et sages-femmes diplômés en 2020 et actifs dans les soins ambulatoires</li> <li>• Candidats en médecine générale ayant débuté leur plan de stage à partir de juillet 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pharmaciens et assistants pharmaceutico-techniques</li> <li>• Diététiciens</li> <li>• Logopèdes</li> <li>• Psychologues et orthopédagogues cliniciens</li> </ul>

### Comment obtenir son stock stratégique ?

Un nouveau système de distribution efficient a été mis en place. Via une application online développée par le SPF Santé Publique, chaque professionnel visé par cette distribution pourra introduire soi-même sa demande. Ce système permettra d'assurer un meilleur suivi du colis depuis le départ des lieux de stockage jusqu'à la réception effective de ce matériel par le professionnel.

Via le lien ci-dessous vous pouvez, si vous êtes professionnel de santé actif en ambulatoire, introduire une demande sur l'application en ligne, qui après validation vous communiquera un code vous permettant de retirer votre colis dans les points de livraison locaux de la Croix-Rouge. Vous avez la possibilité de choisir le centre de distribution de votre choix dans l'application. Les adresses et heures d'ouverture pour le retrait des colis y sont reprises.

Au moment du retrait de votre colis, vous aurez donc la possibilité de choisir la taille des gants.

<https://apps.health.belgium.be/materialrequests/>

L'accès à cette application se fait via la carte d'identité ou via l'application itsme. Un visa valide ou une inscription active à l'INAMI est nécessaire pour pouvoir y accéder.

N'oubliez pas de vous munir d'une grande boîte ou d'un grand sac lorsque vous vous rendez à la Croix-Rouge pour prendre possession de votre stock stratégique.

Afin de ne pas submerger les centres et pour assurer une distribution optimale, deux phases sont prévues pour l'introduction des demandes. Nous insistons pour que vous respectiez le planning et vous organisiez pour retirer votre stock pendant la période impartie. La gestion logistique de cette distribution est en effet particulièrement lourde, et le respect du planning permettra aux centres de la Croix-Rouge de gérer de manière optimale le stock disponible.

**A partir du 9 novembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021**

Les professionnels suivants pourront introduire leur demande via l'application à partir du 6 novembre:

- Kinésithérapeutes
- Hygiénistes bucco-dentaires
- Podologues
- Audiciens
- Ergothérapeutes
- Orthoptistes-optométristes
- Bandagiste/orthésistes/prothésistes
- Nouveaux médecins généralistes, médecins spécialistes, dentistes , infirmiers, aides-soignants et sages-femmes diplômés en 2020 et actifs dans les soins ambulatoires
- Candidats en médecine générale ayant débuté leur plan de stage à partir de juillet 2020

**Du 7 décembre 2020 au 8 janvier 2021**

Les professionnels suivants peuvent demander leur matériel via l'application à partir du 1er décembre, après quoi le matériel pourra être collecté à partir du 7 décembre :

- Diététiciens
- Logopèdes
- Psychologues et orthopédagogues cliniciens
- Pharmaciens et assistants pharmaceutico-techniques.

Nous remercions la Croix-Rouge qui a mis à disposition son infrastructure et son personnel pour permettre cette distribution.

Nous remercions tous les prestataires de soins de santé pour leur suivi de soins pendant cette période difficile, et nous vous confirmons notre soutien.

Tom Auwers

Président SPF SPCA

